

Société Française de Casinos

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 octobre 2013

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées
aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 octobre 2013**

EXPONENS SYNERGIE-AUDIT
20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 401.580

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Société Française de Casinos

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2013

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 octobre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2013.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 245.035 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2013.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris et Paris-La Défense, le 14 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS SYNERGIE-AUDIT



Michel Bachette-Peyrade

ERNST & YOUNG et Autres



Nicolas Sabran



EXPONENS SYNERGIE AUDIT
Commissaire aux Comptes
Monsieur Michel BACHETTE-PEYRADE
20 rue Brunel
75017 PARIS

ERNST & YOUNG
Commissaire aux Comptes
Monsieur Nicolas SABRAN
1 / 2 place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

Paris, le 17 février 2014

Messieurs les Commissaires aux Comptes,

Nous vous confirmons que le montant des rémunérations directes et indirectes versées aux 5 personnes les mieux rémunérées de notre société au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013 et s'élevant à 245 035 Euros est en accord avec les livres et la copie des imprimés 2067 et D.A.D.S se trouvant dans les dossiers de la société.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Commissaires aux Comptes, l'expression de nos sentiments distingués.

Pascal PESSIOT
Président du Conseil d'Administration

SFC - SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS

(ANCIENNEMENT LA TÊTE DANS LES NUAGES)

SIÈGE SOCIAL: 14, RUE D'ANTIN - 75002 PARIS

TÉL. : 01 53 57 31 31 - FAX : 01 53 57 31 39

SA AU CAPITAL DE 14.004.292,50 € - RCS PARIS B 393 010 467 - CODE NAF 9329 Z



La tête
dans les nuages